

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC303

présenté par
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE 7

À la troisième phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« été mis à même »

les mots :

« pu être mis en mesure »

EXPOSÉ SOMMAIRE

réactionnel.